

## Année universitaire 2022-2023

Mise à jour : 19 mai 2022

Voté en conseil de Faculté du 20 mai 2022

### MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES APTITUDES DFTCC

DFTCC : Diplôme de Formation de Troisième Cycle Court des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire (= 6<sup>e</sup> année)

REFERENCES : Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux régimes des études en vue du diplôme d'Etat, paru au Journal Officiel du 23 avril 2013.

Arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du Ministère chargé de l'enseignement supérieur

#### 1- DISPOSITIONS GÉNÉRALES

##### **PREAMBULE :**

Au regard des circonstances exceptionnelles et de la nécessité de garantir la continuité du service public de l'enseignement supérieur, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont et peuvent être adaptées afin de répondre au mieux aux différentes situations de risques majeurs.

A tout moment, selon les besoins académiques ou pédagogiques, à titre exceptionnel les modalités de contrôles des connaissances et des compétences pourront être modifiées. Le cas échéant, dans le respect de la réglementation en vigueur les étudiants en seront informés, dans un délai minimal de 15 jours avant la date de toute évaluation et elles feront l'objet d'un affichage.

1. Peuvent s'inscrire en DFTCC les étudiants ayant obtenu le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Odontologiques (DFASO).
2. L'année de DFTCC comprend deux semestres. L'enseignement de chaque semestre est constitué de plusieurs unités d'enseignements (UE) totalisant 30 ECTS. Chaque UE est constituée d'une ou plusieurs matières (cours, TP, TD, clinique, stage, enseignement de libre choix).
3. **Contrôle continu et régulier** : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle continu écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation.  
L'information, sur les résultats de ces contrôles, doit être transmise régulièrement aux étudiants et suivie.
4. **Contrôle terminal** : Le contrôle des acquisitions des compétences et connaissances peut se faire sous forme de contrôle terminal écrit, oral ou sous format électronique/informatique en présentiel ou à distance, le principe de seconde chance est prévu quel que soit le mode d'évaluation. Le calendrier des périodes d'examens est diffusé dès la rentrée universitaire. La présence des étudiants est obligatoire.  
La combinaison des deux modes est possible en respectant les règles de chaque modalité.
5. **Evaluation**
  - a) Contrôle terminal : Deux sessions d'évaluations par semestre peuvent être organisées pour les contrôles terminaux présentiel ou à distance. En application du principe de seconde chance, pour les évaluations terminales écrites, la première « session » porte le nom de session initiale et la deuxième « session » porte

le nom de « session de seconde chance ». Chaque session peut comprendre des épreuves théoriques, pratiques et des stages. La session initiale se déroule à la fin de chaque semestre.

- b) Contrôle continu : Trois évaluations minimum doivent être prévues dans le semestre. Le principe de seconde chance pour les examens non terminaux (CC) doit être prévu. Les examens en contrôle continu peuvent avoir lieu jusqu'à la dernière semaine des enseignements magistraux ou dirigés.

L'étudiant est informé régulièrement de ses notes ou validation de contrôle continu par l'enseignant, avant le début des épreuves des contrôles terminaux du semestre.

- 6. Assiduité** : L'assiduité aux enseignements (en présentiel ou comodal) magistraux, dirigés, aux enseignements pratiques, et aux stages est obligatoire ainsi que lors des contrôles continus en CM, TD et TP. En cas d'absence, toute pièce justificative doit être communiquée à l'administration impérativement dans un délai de 15 jours. L'obligation d'assiduité sera réputée non remplie à partir d'une absence non justifiée.

Les modifications calendaires des enseignements ou examens n'exonèrent pas l'étudiant du respect de l'assiduité durant toute la durée de l'année universitaire.

- 7.** Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes peuvent faire l'objet d'aménagements particuliers pour les étudiants bénéficiant de programmes d'échanges internationaux (entrants et sortants), sur décision de la Commission des Relations Internationales. Elles doivent figurer dans le contrat pédagogique préalablement établi. Les étudiants sortants en rupture de continuité pédagogique dans leur établissement du pays d'accueil, pourront suivre les formations et être évalués à distance selon les modalités définies en conseil de gestion.
- 8.** En cas de force majeure dûment constatée ou en cas de survenance d'un événement exceptionnel, le volume horaire des enseignements, et des travaux pratiques, peut être revu et adapté ainsi que les épreuves d'évaluation des connaissances. Les enseignements (cours, TP, TD, ELC) et les stages non réalisés pourront alors être neutralisés selon l'avis du jury.

## 2- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DES ÉPREUVES D'ÉVALUATION

### A -Examens en présentiel, session initiale et seconde chance

1. Tout manquement aux consignes est générateur d'une annotation au procès-verbal d'examen.
2. Pour les épreuves écrites et terminales, une ou des épreuves pourront être réalisées sur des plateformes numériques d'évaluation.
3. La publication du calendrier des épreuves, 15 jours avant la tenue de celles-ci, tient lieu de convocation des étudiants.
4. Seuls les candidats régulièrement inscrits à l'Université peuvent participer aux épreuves. Ils s'installent aux places affichées ou désignées par les surveillants.
5. Une fois dans la salle, toute sortie du candidat est interdite avant ouverture des sujets.
6. Au début de l'épreuve, les candidats doivent déposer sur leur table leur carte d'étudiant, ou à défaut une pièce d'identité. Ils doivent émarger la feuille de présence en début d'épreuve et à la remise de la copie.
7. Les téléphones portables et tout appareil électronique de stockage de données susceptible de mémoriser et transmettre des informations sont interdits.

La présence à proximité immédiate de tout document, matériel et/ou effets personnels susceptibles de contenir des informations (sacs, cartables, trousse, vêtements...) est interdite et susceptible de sanctions disciplinaires.

8. Pour les évaluations écrites sur support papier, les étudiants composent en utilisant une seule encre noire ou bleue, y compris pour les parties soulignées. L'utilisation d'autres couleurs peut être autorisée, seulement pour les schémas et sur consigne de l'enseignant.
9. L'absence d'un étudiant à une épreuve entraîne l'attribution de la note « 0 » à l'épreuve.
10. Arrivée tardive : Aucune admission à composer n'est acceptée à compter de l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.
11. Sortie définitive de la salle d'examen : Les étudiants peuvent quitter définitivement la salle d'examen avant la fin de l'épreuve. Ils doivent rendre leur copie, même blanche, et émarger.
12. Sortie provisoire de la salle d'examen : les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle d'examen y sont autorisés un par un, accompagnés en permanence d'un surveillant. Ils doivent remettre leur copie au responsable de la surveillance qui la leur restitue à leur retour.

### B -Examens à distance

Ces examens peuvent être mis en place sur une plate-forme numérique. Ils peuvent concerner tous les types de contrôles (CT, CC...) en session initiale et seconde chance.

L'organisation des examens à distance tient compte de manière obligatoire de la charte des examens de l'université et du présent règlement des examens de la faculté.

### C -Examens en contrôle continu, Epreuves Orales

1. Les modalités de contrôle continu et réguliers des connaissances et des examens sont portées à la connaissance des étudiants par l'enseignant responsable de l'enseignement dès le premier mois de l'année universitaire ainsi que les modalités de mise en œuvre de la « seconde chance » sur tout support à sa convenance, permettant d'assurer la traçabilité de l'information auprès des étudiants.
2. Les contrôles continus peuvent être réalisés, s'ils sont prévus et signalés aux étudiants, quel que soit le type de cours : Magistral, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques.  
Les modalités des contrôles continus peuvent aussi combiner plusieurs modalités d'évaluation (écrit, pratique, numérique...)

Les notes ou évaluations en contrôle continu font l'objet d'une diffusion régulière auprès des étudiants directement par l'enseignant, la traçabilité de cette diffusion incombe à l'enseignant.

La dernière note ou appréciation de contrôle continu doit être donnée à l'étudiant avant les épreuves écrites de la session initiale et de la seconde chance.

Ces notes de Contrôle Continu sont données à titre indicatif sous réserve de la validation par le jury.

## **D. Stages**

Les stages obligatoires sont réalisés en présentiel. Ils peuvent être aménagés dans leur forme et leur durée pendant la période pandémique avec la possibilité de neutralisation en cas exceptionnel d'impossibilité de réalisation. La mise en œuvre de contrats pédagogiques de réussite pour l'année suivante pourra être décidée lors des délibérations de jury en tenant compte ou pas de la neutralisation du stage. Ces contrats pédagogiques de réussite détermineront les objectifs à atteindre pour chaque étudiant.

### **1. Stages hors odontologie**

La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examens après avis du responsable de stage (annexe 1). La validation de ces stages est assurée **via la restitution du carnet de stage annoté par les différents responsables de ces stages.**

### **2. Cliniques au Centre de Soins Dentaires**

Les cliniques sont validées en fonction des exigences rédigées dans l'annexe 1.

## **3- CONDITIONS D'ADMISSION**

### **1. Règles de validation d'une UE**

Les UE cliniques, de stage, de travaux pratiques, d'enseignement librement choisi doivent être validées.

Pour les UE de cliniques, la non validation d'une seule clinique ou de « environnement professionnel » entraîne la non validation de l'UE.

Pour les UE comprenant des matières, l'UE est validée si l'étudiant obtient la moyenne générale à l'UE, et à condition d'obtenir une note minimale de 06/20 dans chaque matière de l'UE.

Pour les UE comprenant des ECUE (Eléments Constitutifs de l'Unité d'Enseignement), qui sont porteurs chacun d'ECTS, chaque ECUE doit être validé indépendamment, il n'y a pas de compensation entre ECUE.

Compensation : chaque UE doit être validée indépendamment : il n'existe pas de compensation entre UE.

### **2. Validation de la session initiale**

L'étudiant a validé la session initiale s'il a validé toutes les UE.

Pour chaque UE non validée, l'étudiant repasse obligatoirement en session de seconde chance les matières de l'UE non validées ou pour lesquelles il a une note inférieure à la moyenne.

### **3. Validation de la 2e session**

L'étudiant a validé la session de seconde chance s'il a validé toutes les UE. Dans le cas contraire, il redouble ou il triple les semestres 1 et 2.

### **4. Redoublement ou triplement**

L'étudiant conserve uniquement le bénéfice des UE conservables de la maquette en vigueur qu'il a validées (voir tableaux).

Les autres UE sont à repasser dans leur intégralité

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coef	MCC	APOGEE	ECTS
UE 6.1.1** conservable	Compétences Environnement professionnel	Ergonomie, insertion	1	1h*		5,5
		Gestion, comptabilité	1	0h45*		
		Informatique appliquée	1	CC	N	
		Psychologie-Communication & Handicap	1	1h*		
		Ethique Intégrité Malsciences	1	CC	N	
		Expertise	1	0h45*		
UE 6.1.2** conservable	Compétences odontologiques Implantologie	E.1. Implantologie	2	1h*		2
UE 6.1.3**	Compétences pluridisciplinaires	E.1. Epreuve multidisciplinaire	5	1h30*		4,5
UE 6.1.4** conservable	Compétences linguistique	E.1. Anglais	1	CC	V	0,5
UE 6.1.5** conservable	Compétences odontologiques spécifiques	Situation d'urgence en pratique odontologie-stomatologie	1	0h45*		1,5
		Odontologie du sport	1	0h45*		
UE 6.1.6	Stages	E.1. Stage de santé publique	0,5	validation	V	0,5
		E.2. Urgence Tête Et Cou	0,5	validation	V	0,5
UE 6.1.7** conservable	Enseignement de libre choix	E.1. (Voir annexe A)	3	CC	V	3
UE 6.1.8 non conservable	Cliniques 1	E.1. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	2,5	validation	V	2,5
		E.2. Clinique de prothèses + TP	2,5	validation	V	2,5
		E.3. Clinique de chirurgie orale et médecine orale	1,5	validation	V	1,5
		E.4. Clinique de parodontologie	1,5	validation	V	1,5
		E.5. Clinique d'imagerie	0,5	validation	V	0,5
		E.6. Clinique d'occlusodontie	0,5	validation	V	0,5
		E.7. Clinique de 1 <sup>e</sup> consultations-urgences	1	validation	V	1
		E.8. Clinique d'odontologie pédiatrique	2	validation	V	2
		<b>TOTAL ECTS</b>				<b>30</b>

\* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

V: validation

\*\* : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

N : note

UNITE D'ENSEIGNEMENT	DESIGNATION	Eléments Constitutifs d'une Unité d'Enseignement	Coef	MCC	APOGEE	ECTS
UE 6.2.1** conservable	Enseignement de libre choix	E.1. Enseignement de libre choix	3	CC	V	3
UE 6.2.2** conservable	Compétences pluridisciplinaires	E.1. Exposé oral de cas clinique pluridisciplinaire	1	oral 15mn*	N	1
UE 6.2.3 conservable	Stage actif	E.1. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle	5	validation	V	5
UE 6.2.4 conservable	Stages	E.1. Stage Chirurgie Maxillo Faciale	0,5	validation	V	0,5
		E.2. Urgence Tête Et Cou	0,5	validation	V	0,5
UE 6.2.5 non conservable	Cliniques 2	E.1. Environnement professionnel	1	validation	V	0,5
		E.2. Clinique d'odontologie conservatrice et endodontique	1	validation	V	4,5
		E.3. Clinique de prothèses	1	validation	V	5
		E.4. Clinique de chirurgie orale et médecine orale	1	validation	V	1
		E.5. Clinique de parodontologie	1	validation	V	2
		E.6. Clinique d'imagerie	1	validation	V	1,5
		E.7. Clinique d'occlusodontie	1	validation	V	1
		E.8. Clinique de 1 <sup>e</sup> consultations-urgences	1	validation	V	1
		E.9. Clinique d'odontologie pédiatrique	1	validation	V	3,5
		<b>TOTAL ECTS</b>				<b>30</b>

\* : Contrôle Continu en période pandémique ou instruction autorité de tutelle

V: validation

\*\* : Les enseignements peuvent être dispensés sous format hybride

N : note

## **Annexe 1 : Modalités de validation des cliniques**

**Les modalités de validation des cliniques sont dépendantes des conditions pandémiques et/ou exceptionnelles en vigueur. La présence des étudiants en formation clinique dépendra de ces conditions et les objectifs de formation devront s'adapter à ces conditions tant au niveau du rythme et de la faisabilité.**

Chaque étudiant dispose d'un carnet de stage pour le suivi de sa formation. L'évaluation se fait à la fin de chaque semestre à partir des carnets de stage.

Le carnet de stage pourra être dématérialisé accessible à l'équipe pédagogique et à l'étudiant.

L'évaluation de l'étudiant porte sur :

- L'assiduité en clinique,
  - Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
  - Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
  - La tenue du dossier médical,
  - La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge cliniques.
  - La compétence pour la réalisation d'acte reconnu comme nécessaire à son niveau de compétence – acte/compétence selon des critères quantitatifs progressifs, précis et évalués par chaque discipline clinique.
- Ces objectifs de formation pour chaque semestre pourront être affichés en temps utile au Centre de Soins Dentaires (CSD). Les objectifs de formation réalisés pendant l'été après la validation de la session de seconde chance seront comptabilisés pour l'année suivante.

### **ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL**

Un planning précis pour toutes ces vacances sera établi en début d'année pour chaque étudiant. L'étudiant devra parapher ce planning pour accord auprès des personnes responsables des vacances nommément désignées par le CSERD.

NB : L'évaluation des activités de l'environnement professionnel s'effectue sur les deux semestres de l'année, avec une validation prévue à la fin du second semestre par la chef du service d'odontologie.

#### **Semestre 2 :**

##### **Session initiale :**

- Assiduité aux vacances obligatoires « produits ».
- Assiduité aux vacances obligatoires d'« ergonomie » (suivi matériel).
- Assiduité aux vacances obligatoires « laboratoire de prothèse » (entretien).
- Qualité de la prise en charge des patients (tenue et exhaustivité du dossier médical, suivi éthique du patient dans le parcours de soins)

Tout manquement d'assiduité entraîne l'obligation de rattrapage par l'étudiant.

**Session de seconde chance :** réaliser les exigences de la session initiale + 9h de vacances supplémentaires en fonction des besoins du service

### **CHIRURGIE ORALE et MEDECINE ORALE**

#### **Semestre 1 :**

##### **Session initiale :**

La validation est prononcée sur :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, aepsie, etc ...)
- **1 assistantat de chirurgie**

##### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

## **Semestre 2 :**

### **Session initiale :**

La validation est prononcée sur :

- Le comportement de l'étudiant (assiduité, relations avec les patients, les collègues, les membres du personnel du centre de soins, etc...)
- La compétence technique de l'étudiant (connaissances, tenue du dossier, recueil des informations cliniques, aptitude à l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement, qualité du geste technique, asepsie, etc ...)
- L'activité clinique sera évaluée sur la globalité des prises en charge de **15 actes chirurgicaux réalisés dans leur intégralité par l'étudiant :**

La globalité de la prise en charge d'un acte chirurgical pour sa validation comprend :

- Dossier médical en rapport avec l'acte chirurgical complet
- Indication de l'acte chirurgical validée par l'enseignant responsable ayant posée l'indication
- Prémédication et préparation du patient correctement réalisé
- Présentation adéquate du RDV de chirurgie à l'enseignant responsable de l'acte chirurgical pour la prise de RDV (ou après accord de l'enseignant responsable de l'acte chirurgical)
- Réalisation de l'acte chirurgical pour laquelle la préparation du matériel et du patient, l'autonomie de l'étudiant, l'asepsie opératoire, la rédaction du CRO, des ordonnances post-opératoires, le comportement de l'étudiant sont évalués **de manière globale** par l'enseignant en adéquation avec la difficulté de la chirurgie
- Le suivi du patient (contrôle de cicatrisation, dépose des points...)

Tout manquement constaté concernant le bon déroulement de l'acte effectué entrainera l'invalidation de cet acte".

### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale.

## **ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE**

## **Semestre 1 :**

### **Session initiale :**

Assiduité à l'ensemble des vacances

### **Evaluation qualitative de l'activité clinique :**

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

### **Session de seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale et 150 points à réaliser

## **Semestre 2 :**

### **Session initiale :**

Assiduité à l'ensemble des vacances

**Assiduité à 7 vacances spécifiques supplémentaires (Urgences, 1 Consultation, Handicap)**

**Evaluation quantitative : 400 points à réaliser**

**Evaluation qualitative de l'activité clinique :**

- Evaluation des connaissances théoriques acquises et mises en application.
- Qualité de la prise en charge diagnostique.
- Qualité des actes réalisés.
- Qualité de la prise en charge globale du patient.
- Tenue informatique des dossiers.

Réalisation d'un cas clinique complet (diagnostic et traitements) iconographié et présentation Power Point **la qualité des photos et radiographies sera exigée, le patient peut avoir été traité au cours de l'année DFASO2.**

**Session de seconde chance :**

Répondre aux exigences de la session initiale. 150 points à réaliser.

**La pondération des actes sera affichée au début de l'année universitaire au CSERD.**

**1<sup>ère</sup> CONSULTATION – URGENCES- TELEMEDECINE**

L'étudiant aura un calendrier de ses vacances cliniques à réaliser sur l'intégralité de la période d'ouverture du CSERD

**Semestre 1 et 2 :**

**Session initiale :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

**Session de seconde chance :**

Assiduité aux vacances cliniques, compétence, comportement, autonomie et tenue des dossiers

**PARODONTOLOGIE**

□

actes	points attribués
Détartrage 2 séances	6
Dossier parodontal 1 <sup>er</sup> opérateur	15
Dossier parodontal 2 <sup>ème</sup> opérateur	15
Réévaluation	10
Réévaluation 2 <sup>ème</sup> opérateur	10
Surfaçage radiculaire par sextant	15
Surfaçage radiculaire 2 <sup>ème</sup> opérateur	10
Contention parodontale 1 <sup>er</sup> opérateur	20
Contention parodontale 2 <sup>ème</sup> opérateur	10
frénectomie	15
gingivectomie unitaire	15
gingivectomie sextant	20
chirurgie à lambeau d'assainissement	30



élongation coronaire relative à 1 ou 2 dents	30
stade II simple	30
chirurgie par lambeaux avec comblement	40
élongation coronaire hémi-arcade	40
stade II avec lambeau de repositionnement	40
GEC (greffe épithélio-conjonctive) recouvrement	50
GEC (greffe épithélio-conjonctive) surface	50
GCE (greffe conjonctive enfouie)	50
ROG (régénération osseuse guidée)	50
RTG (régénération tissulaire guidée)	50
RTI (régénération tissulaire induite)	50
Compte rendu pré-opératoire	5
Compte-rendu post-opératoire	5

A chaque assistanat ou acte réalisé une note est donnée :

0 : connaissances non acquises/ encadrement de l'étudiant indispensable

1 : connaissances à approfondir /encadrement de l'étudiant souhaité

2 : Connaissances correctes / autonomie partielle au fauteuil

3 : Connaissances acquises / totale autonomie au fauteuil

Seuls les dossiers et les actes facturés, réglés par le patient et validés par un enseignant du service de Parodontologie seront comptabilisés (pour les deux sessions).

- Le débridement sous-gingival n'est pas considéré comme un acte chirurgical.

- Les actes de chirurgies parodontales comprennent : les chirurgies à lambeaux d'assainissement, les chirurgies pré-prothétiques, les chirurgies régénératrices (régénération tissulaire guidée, régénération tissulaire induite et régénération osseuse guidée pré-implantaire), les chirurgies péri-implantaires (stade II avec aménagement du complexe muco-gingival soit par lambeau positionné apicalement soit par greffe tissulaire marginale) et les chirurgies plastiques parodontales.

- L'étudiant devra rendre un compte-rendu préopératoire et post-opératoire pour chaque chirurgie réalisée, comptes rendus qui permettront la validation de l'acte.

**Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

### Session initiale

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.

Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et

validés dans Logos.

### **Session de seconde chance**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

### **Semestre 2**

#### **Session initiale**

La validation est prononcée sur :

- L'assiduité en clinique (présence à la vacation)
- Les connaissances fondamentales en parodontologie
- La qualité de la tenue de la fiche individuelle
- Le comportement vis-à-vis des patients et de l'équipe soignante
- Le respect des règles d'hygiène et d'asepsie,
- La tenue du dossier médical (questionnaire médical, saisie des actes et des plans de traitements),
- L'ergonomie au fauteuil,
- L'apprentissage au fauteuil des actes de soins
- La compétence de l'étudiant à assurer d'une manière autonome les prises en charge clinique parodontales.
- Le quota d'activité : l'étudiant doit avoir réalisé sur l'ensemble de l'année un **total de 163 points dont 133 points en premier opérateur. Il sera demandé à l'étudiant de réaliser parmi les actes 2 chirurgies parodontales.** (cf tableau des points en fonction des actes)
- Celle-ci sera évaluée par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.
- Cette validation comprendra également une épreuve clinique au fauteuil avec présentation d'un patient et correction d'un bilan parodontal. L'étudiant sera évalué sur l'examen clinique, le charting parodontal, le diagnostic et la proposition thérapeutique. L'étudiant pourra choisir son dossier parodontal d'examen tout au long de l'année après avoir réalisé au préalable au minimum un dossier parodontal premier opérateur.

### **Session de seconde chance**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale **qui seront évaluées par le relevé des actes notés et signés sur la fiche individuelle et le relevé des actes rentrés et validés dans Logos.**

## PROTHESES

### **Semestre 1**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 20 points (cf : liste d'acte codifiée).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session de seconde chance:**

Réaliser les exigences de validation de la session 1 + un quota de 5 points supplémentaires.

La tenue des dossiers, les comportements envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.

### **Semestre 2**

#### **Session initiale :**

Réaliser un quota de 50 points (cf : liste d'acte codifiée).

#### **Session de seconde chance :**

Réaliser les exigences de validation de la session initiale + un quota de 5 points supplémentaires.

La tenue des dossiers, les comportements envers le personnel, les patients et les enseignants ainsi que le comportement au sein du binôme/trinôme seront pris en compte dans la validation finale.  
Les étudiants de DFTCC devront transmettre à leurs enseignants responsables les noms des étudiants qui prendront en charge les cas cliniques qui ne seront pas terminés.

*Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées. (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable).*

*CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres.*

### **LISTE CODIFIÉE DES TRAVAUX CLINIQUES DE PROTHÈSE**

*Dans le cas de réhabilitation importante et complexe, l'enseignant pourra sous sa seule responsabilité, attribuer des points supplémentaires sur tout ou partie des travaux réalisés.*

*Seuls seront comptabilisés les actes réalisés sous la responsabilité des enseignants (titulaires) de la sous-section de Prothèses.*

#### **PROTHESE ADJOINTE**

***Seules les prothèses transitoires suivies des prothèses d'usage seront cotées (Sauf exception laissée à l'approbation de l'enseignant responsable)***

<b>PAP résine</b>	<b>1 à 4 dents</b>	<b>3</b>
	<b>5 à 8 dents</b>	<b>5</b>
	<b>9 à 13 dents</b>	<b>8</b>

<b>PAP métallique</b>	<b>1 à 6 dents</b>	<b>10</b>
	<b>7 à 10 dents</b>	<b>12</b>
	<b>11 à 14 dents</b>	<b>13</b>

***Majoration pour cas complexe : adjointe et conjointe : + 2 points***

<b>PAC résine</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>10</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>22</b>
	<b>Uni-maxillaire avec PAC immédiate.</b>	<b>18</b>
	<b>Bi-maxillaire avec PAC immédiate</b>	<b>40</b>

<b>PAC immédiate</b>	<b>Uni-maxillaire</b>	<b>8</b>
	<b>Bi-maxillaire</b>	<b>18</b>

**LES PROTHESES AMOVIBLES IMMEDIATES (partielles ou complètes) REALISEES EN UNE SEULE SEANCE A PARTIR D'UNE EMPREINTE OPTIQUE VAUDRA LA MOITIE DES POINTS DE CELLES REALISEES SELON LES ETAPES CONVENTIONNELLES.**

#### **REPARATIONS**

	<b>Labo. Interne</b>	<b>Labo. Externe</b>
<b>Fracture simple prothèse partielle ou totale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Adjonction dents et/ou crochets</b>		
- 1 à 5 éléments	<b>2</b>	<b>1</b>
- au-delà de 5 dents	<b>3</b>	<b>2</b>

Réparation PBM sans remontage dents		1
Réparation PBM avec remontage dents		2
Rebasage résine auto	2	
Rebasage définitif (mise en moufle)		2

## **IMPLANTOLOGIE**

	Labo. Interne	Labo. Externe
Gouttière radiologique, chirurgicale (wax-up inclus)	3 / quadrant	
<b>Prothèse conjointe</b>		
- Premier élément		13
- Éléments suivants		10
- Pontique de bridge		0
Bridge transvissé, dents résine (forfait) 10 - 12 dents		60
<b>Prothèse adjointe*</b>		
- pilier locator la paire	6	
- barre de connexion		10
*s'ajoute aux points de la prothèse conventionnelle		

## **PROTHESE CONJOINTE**

	PROTHESE UNITAIRE	PROTHESE PLURALE
Coiffe complète métallique	8	Les cotations de la prothèse conjointe plurale fixée ont été adaptées en accord avec les codes CCAM
Coiffe complète Céramique	10	
Coiffe partielle métal	9	
Coiffe partielle céramique Onlay facette	11	
Pontique bridge	2	
Ancrage corono radulaire	4	
Supplément pour dent vivante	2	
Ailettes de contention collée par élément	2	

## **CFAO EN METHODE DIRECTE**

*CFAO : une restauration par CFAO en méthode directe sera demandée pour les deux semestres (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC).*

Onlay CFAO (restauration partielle)	8
Couronne CFAO (restauration totale)	10

## **DIVERS**

	Labo. Interne	Clinique
Cire de diagnostic ou montage directeur par quadrant	3	
Analyse occlusale (montage simulateur) et équilibration		5

## **COMPÉTENCE NUMÉRIQUE EN PROTHÈSE**

Session 1 : Validation du TP (aptitude à manipuler une caméra pour empreinte intra-orale).

Session 2 : Oral de 20 min sur des dossiers d'odontologie numérique prothétique.

**A- Evaluation clinique des connaissances**

La validation clinique portera sur quatre points :

- 1** – Appréciation quantitative
- 2** – Appréciation qualitative (autonomie, compétence, comportement, -assiduité).
- 3** – Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- 4** – La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient, ...).

	OC	ENDO
DFTCC	50 points	70 points

Actes	Points
Obturation d'une cavité 1 face par un matériau en phase plastique ou amalgame	1 point
Obturation d'une cavité 2 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	2 points
Obturation d'une cavité 3 faces par un matériau en phase plastique ou amalgame	3 points
Coiffage pulpaire par biocéramique	1 point
Eclaircissement interne	4 points
Reconstitution tenon fibré	5 points
Eclaircissement externe	8 points
Onlay	8 points
Facette	8 points
Traitement d'apexification sur mono-radiculée avec mise en place d'un bouchon de ciment minéral type MTA	5 points
Chirurgie endodontique : opérateur	6 points
Chirurgie pré-endodontique (augmentation de couronne clinique, amputation radiculaire, hemi-section radiculaire) opérateur	6 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (1 canal)	5 points
Traitement endo initial sur mono radiculaire (2 canaux)	8 points
Traitement endo initial sur molaire (3 canaux)	10 points
Traitement endo initial sur molaire (4 canaux)	15 points
Retraitement endo 1 canal	8 points
Retraitement endo 2 canaux	12 points
Retraitement endo 3 canaux ou plus	25 points

**L'enseignant pourra en fonction de l'acte (difficulté, gestion, phase de temporisation, phase de médication canalaire ...) attribuer un bonus supplémentaire de 2 à 3 points voir plus à sa libre appréciation.**

**Les actes endodontiques devront être réalisés dans leur globalité par l'étudiant. Les traitements endodontiques débutés et non terminés seront jugés à l'appréciation de l'enseignant responsable.**

**B- Répartition des travaux cliniques**

**Semestre 1**

**Session initiale :**

- 10 points en OC et 10 points en traitement endodontique sur molaire
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

NB : les points ou actes réalisés en plus seront comptabilisés pour le semestre 2.

#### **Session de seconde chance :**

- Finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- Moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- Validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- La qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

### **Semestre 2 :**

#### **Session initiale :**

- 40 points en OC et 60 points en traitements endodontiques sur molaires
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

#### **Session de seconde chance :**

- finir **au minimum** le quota exigé en session initiale.
- moyenne à chaque critère (autonomie, compétence, difficulté des cas et qualité de l'acte).
- validation de l'assistance en binôme obligatoire sur le semestre.
- la qualité de la tenue des dossiers-patients (questionnaire médical, exhaustivité de la saisie des actes et des contacts avec le patient ...).

### **C- Modalités de validation des traitements endodontiques**

Pour être validés, les traitements endodontiques devront satisfaire aux conditions suivantes :1

– Traitement endodontique réalisé **sous digue**.

2 – Nettoyages et mises en forme canalaire selon la méthodologie enseignée au cours des stages pré-cliniques de DFGSO.

3 – Obturation : par condensation latérale à froid ou condensation verticale à chaud de gutta-percha.

**cotation majorée avec avis de l'enseignant.**

4 – Dans tous les cas, **5 radiographies rétro-alvéolaires minimum :**

- deux radiographies rétro-alvéolaires pré-opératoires,
- une radiographie rétro-alvéolaire lime à la longueur de travail,
- une radiographie rétro-alvéolaire cône en place,
- une radiographie rétro-alvéolaire dent obturée.

**Le traitement endo devra répondre aux critères de qualités de l'HAS 2008.**

**Tout manquement constaté pourra entraîner l'invalidation de l'acte effectué.**

## **IMAGERIE**

### **Semestre 1 :**

#### **Session initiale :**

- = Vacances prévues notées sur carnet et tenues à jour : dates à communiquer aux responsables de l'imagerie.
- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.

- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

**Session de seconde chance:**

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

**Semestre 2 :**

**Session initiale :**

- Présence obligatoire aux vacances.
- Contrôle qualitatif de la réalisation des clichés et de leur facturation.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.
- Avoir effectué une vacation obligatoire cone bean Panoramique
- Respect des règles de radioprotection
- Rentrer **toutes** les radios sous Logos
- Rendre impérativement toutes les feuilles des vacances effectuées

**Session de seconde chance :**

- Réaliser les exigences demandées en session initiale + 3 vacances supplémentaires.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient, les collègues et le manipulateur radio.

**OCCLUSODONTIE**

**Semestre 1 :**

**Session initiale :**

- Réaliser une 1ère Consultation Occlusodontie /Apnée du sommeil ou une consultation détaillée de suivi.
- Rédiger le compte rendu de cette consultation en le présentant comme une lettre à un confrère.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies et exhaustivité du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel de gestion en service.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.
- Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur logos
- Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.

○ **Session de seconde chance :**

Avoir satisfait aux obligations de validation de la session initiale (consultation + Lettre confrère).

Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

**Semestre 2 :**

**Session initiale :**

Avoir traité un cas complet (Occlusodontie /Apnée du sommeil)

- prise d'Empreintes + montage sur simulateur
- prise en charge thérapeutique (Orthèse, OAM, Collages ...)
- contrôles
- Rentrer et faire valider au fur et à mesure de leur réalisation tous les actes sur logos
- Respecter le parcours de facturation, devis, régie, règlement.

NB : Si l'étudiant n'a jamais traité de cas d'apnée en DFASO1 et DFASO2, le cas traité sera obligatoirement un cas d'apnée.

- Rendre un compte rendu complet et détaillé (word, power point) du cas avec moulages et photos (exo et endo-buccales avec et sans orthèse).
- Assurer le suivi des cas en cours.
- Respecter les modalités du parcours de soins (suivi des patients et des rendez-vous – saisies exhaustives du dossier patients et des actes réalisés sur le logiciel de gestion en service)
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

**Session de seconde chance :**

- Avoir satisfait aux obligations de validation de la session 1
- Traiter un nouveau cas complet.
- Comportement général, aptitudes techniques, hygiène, relations avec le patient et les collègues.

**Annexe 2 : Attestation de formation à la radioprotection des patients**

Cette attestation est délivrée en même temps que l'attestation de fin d'études odontologiques aux étudiants ayant acquis les trois modules suivants, conformément aux modalités de contrôle des connaissances :

**MODULE 1 – (DFGSO 2, DFGSO 3) :**

DFGSO2 : Epreuve écrite de biophysique : obtenir la moyenne

DFGSO3 : Epreuve théorique d'imagerie + TP d'imagerie : obtenir la moyenne à l'UE

**MODULE 2 (DFASO 1) :**

Epreuve théorique de radioprotection : obtenir la moyenne

**MODULE 3 (DFASO 1, DFASO 2, DFTCC) :**

Cliniques d'imagerie: remplir les exigences de validation

**Annexe 3 : Compétences Numériques UE 6.1.1. E3 Informatique appliquée**

QCM portant sur les quatre domaines suivants :

- Domaine 1 : Connaître et respecter les droits et obligations liés aux activités numériques en contexte professionnel
- Domaine 2 : Maîtriser les stratégies de recherche, d'exploitation et de valorisation de l'information numérique
- Domaine 3 : Organiser des collaborations professionnelles avec le numérique
- Domaine 4 : Maîtriser le système et le traitement de l'information de santé

Session seconde Chance : Contrôle continu.

**Annexe 4 : Modalités de validation des stages**

**Session initiale :** la validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage et vérification du carnet de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes et de qualité des actes réalisés.

**NB :** Même si la validation des stages se fait au second semestre, les stages se déroulent sur toute l'année.

**Session de seconde chance :** La validation des stages est prononcée par le Président de jury d'examen après avis du responsable de stage et du maître de stage, sur des critères d'assiduité, de comportement, de relation avec les patients et les équipes soignantes, et de qualité des actes réalisés.

**Liste des stages :**

S'inscrit dans les objectifs généraux suivants : Approfondir ses connaissances et parfaire ses compétences cliniques de façon interdisciplinaire et éventuellement dans une orientation clinique particulière.

**1. Stage en Chirurgie Maxillo Faciale (patients à besoins spécifiques)**



Le stage comprend des vacations d'odontologie hospitalière au CHU- Gui de Chauliac

**Session 1** : Durée : 1 vacation (4 heures)

**Session 2** : Réaliser la vacation prévue en session initiale

## **2. Stage - actions de santé publique prévention et dépistage**

**Session 1** : Durée : 2 demi-journées de 4 heures (8h) avec 1h de formation théorique préalable

**Session 2** : Réaliser les vacations prévues en session initiale

Les publics concernés sont :

- Personnes âgées en perte d'autonomie (EHPAD, service de gériatrie et structures d'appui au grand âge)
- Personnes en situation de handicap (MAS, FAM, ESAT, IME, établissements médicaux sociaux)
- Publics en rapport avec les missions de santé publique de la Ville (secteur scolaires, populations précaires, CCAS).

## **3. Stage UTEC**

**Session 1** : Durée : 2 vacations sur l'année soit 1 vacation de 6h aux Urgences Tête Et Cou / semestre

**Session 2** : Réaliser les vacations prévues en session initiale

## **4. Stage actif d'initiation à la vie professionnelle**

**Objectifs** : permettre à l'étudiant de mettre en application, dans le cadre d'une autonomie contrôlée, les compétences acquises au cours de son cursus d'études.

Le stage est effectué soit à temps plein, soit à temps partiel, chez un chirurgien-dentiste, maître de stage agréé par la Faculté et le conseil de l'ordre.

**Session 1** : Réaliser les 250h.

**Session 2** : Réaliser les heures manquantes pour obtenir 250 heures

## **Annexe 5 : Présentation du cas pluridisciplinaire**

### **A- Règlementation**

#### **1 –Rappel de réglementation**

Chaque session d'examen est sanctionnée par un examen ayant lieu sous la forme de l'exposé oral d'un cas clinique. Notation sur 20.

Les disciplines cliniques concernées sont : Odontologie conservatrice, Odontologie pédiatrique, Orthopédie dento-faciale, Parodontologie, Implantologie, Médecine orale-chirurgie orale, Prothèse et/ou Occlusion.

#### **2 –Organisation de l'épreuve**

L'étudiant choisira, parmi ses patients, un cas terminé de préférence en DFTCC (sinon justification) qu'il aura lui-même traité. Ce cas pluridisciplinaire devra intéresser au moins trois des disciplines cliniques concernées.

L'étudiant présentera ce cas devant un jury comprenant un membre de chaque discipline.

La validation de cette épreuve aura lieu fin mai ou début juin, selon l'ordre de passage affiché.

Le résultat dactylographié du cas choisi, comportant **seulement** le numéro de dossier du patient, devra être remis uniquement **par mail en format .pdf** au service de la scolarité (odonto-scolarite@umontpellier.fr) avant la présentation (voir affichage des dates).

## B- Présentation

Le principe de cet examen est de montrer l'acquisition par l'étudiant de la prise en charge globale des traitements bucco dentaires.

Tenir compte du texte concernant la réglementation et l'organisation de l'épreuve, mais penser également aux points suivants:

- le cas choisi doit être un cas pluridisciplinaire.
- tout document ayant été utile au diagnostic et au plan de traitement.
- l'étudiant disposera de 10 minutes maximum pour la présentation orale et ne devra pas dépasser ce temps; cette présentation sera suivie d'un échange durant les 5 minutes restantes.
- **être rigoureux sur la tenue du dossier**: les fiches des différentes spécialités complètes et signées, les radios datées avec le numéro de dossier, les ordonnances, actes facturés...
- montages et modèles **corrects et propres**.
- **la grande majorité des actes** doit avoir été réalisée par l'étudiant, **au minimum ceux** qui correspondent **aux 3 disciplines cliniques concernées**.
- penser à la possibilité de cas pluridisciplinaires incluant l'Odontologie Pédiatrique et l'Orthopédie Dento-Faciale avec l'accord des enseignants titulaires de la discipline.
- s'attacher à la présentation orale: vocabulaire correct avec les **termes médicaux appropriés** et non pas un langage parlé usuel.

### Notation sur 20:

Note A (6 points) : Tenue du dossier, motivation et implication de l'étudiant.

Note B (7 points) : Le fond : pertinence du cas, réalisation et suivi du cas.

Note C (4 points) : La forme : documents, modèles, présentation orale.

Note D (3 points) : Argumentation, plan de traitement, alternative et autocritique.

### **Annexe 6 : Délais de soutenances des thèses d'exercice**

- Les étudiants soutiennent une thèse d'exercice à compter du 2e semestre du DFTCC et au plus tard à la fin de l'année universitaire N+1.
- Les étudiants doivent respecter la procédure administrative de dépôt du sujet, de rédaction et de soutenance de la thèse en conformité avec la législation en vigueur et la réglementation de l'Université en la matière. Tous les manquements à ces règles de conformité peuvent compromettre la soutenance de la thèse.